

Image not found or type unknown



Charges locatives surévaluées

Par **mishloe**, le **24/03/2013 à 20:14**

[fluo]bonjour[/fluo]
En cas de surestimation des charges locatives, le locataire peut-il solliciter le bailleur, au terme d'une année de location, et demander un remboursement du trop versé.
Le bailleur est-il tenu de revoir à la baisse les charges mensuelles si elles sont manifestement surévaluées dans le contrat initial?
[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **chaber**, le **24/03/2013 à 20:18**

bonjour,
bonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles qui prennent le temps de vous répondre (charte du forum)